

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: IODO FL25

Type(s) de produit: TP03 - Hygiène vétérinaire

TP03 - Hygiène vétérinaire

Numéro de l'autorisation: EU-0018497-0000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: EU-0018497-0002

Table des matières

| | |
|---|---|
| Informations administratives | 1 |
| 1.1. Noms commerciaux du produit | 1 |
| 1.2. Titulaire de l'autorisation | 1 |
| 1.3. Fabricant(s) des produits biocides | 1 |
| 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s) | 1 |
| 2. Composition et formulation du produit | 2 |
| 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide | 2 |
| 2.2. Type de formulation | 3 |
| 3. Mentions de danger et conseils de prudence | 3 |
| 4. Utilisation(s) autorisée(s) | 3 |
| 5. Conditions générales d'utilisation | 7 |
| 5.1. Consignes d'utilisation | 7 |
| 5.2. Mesures de gestion des risques | 7 |
| 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 8 |
| 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage | 8 |
| 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage | 8 |
| 6. Autres informations | 8 |

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

| |
|--------------|
| IODO FL25 |
| PRO ROBO I-N |

1.2. Titulaire de l'autorisation

| | | |
|--|---------------------|---|
| Nom et adresse du titulaire de l'autorisation | Nom | PRODHYNET SA |
| | Adresse | 11 avenue des châtelets 22440 PLOUFRAGAN France |
| Numéro de l'autorisation | EU-0018497-0000 1-2 | |

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3

EU-0018497-0002

Date de l'autorisation

11/10/2018

Date d'expiration de l'autorisation

30/09/2028

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

| | |
|---|---|
| Nom du fabricant | PRODHYNET SA |
| Adresse du fabricant | 11, Avenue des Châtelets 22440 PLOUFRAGAN France |
| Emplacement des sites de fabrication | PRODHYNET SA - 11, Avenue des Châtelets 22440 PLOUFRAGAN France |

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

| | |
|---|---|
| Substance active | 1319 - Iode |
| Nom du fabricant | COSAYACH : SCM Cía. Cosayach Minera Negreiros, Rut. N°96.625.710-5 |
| Adresse du fabricant | Terrenos de Elena S/N - Huara, Región de Tarapacá Chili |
| Emplacement des sites de fabrication | Extrait de la mine à : S.C.M. Cía. Minera Negreiros, S.C.M. Cosayach Soledad. Rafiné à : S.C.M. Cía. Minera Negreiros. - Pozo Almonte Chili |
| Substance active | 1319 - Iode |
| Nom du fabricant | ACF MINERA SA |
| Adresse du fabricant | San martin 499 Iquique Chili |
| Emplacement des sites de fabrication | Faena Lagunas KM. 1.722 Ruta A-5, Pozo Almonte Chili |
| Substance active | 1319 - Iode |
| Nom du fabricant | SOCIEDAD QUIMICA y MINERA SA |
| Adresse du fabricant | Los Militaers 4290 SANTIAGO DE CHILE Chili |
| Emplacement des sites de fabrication | Pedro de Valdivia (PV) Route B 180 Antofagasta Chili |
| | Nueva Victoria (NV) Route 5 North, Km 1925 Pozo Almonte Chili |

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|---|---|------------------|------------|-----------|------------|
| Iode | | Substance active | 7553-56-2 | 231-442-4 | 0,25 |
| Alcools, C12-14, éthoxylés (rapport molaire moyen de 11 moles EO) | Poly(oxy-1,2-éthanediyle), -C12-14-(à nombre pair)-hydroxy-alkyle | | 68439-50-9 | | 2,697 |

2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Tenir hors de portée des enfants.
Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Porter des gants de protection.
Porter des vêtements de protection.
Porter un équipement de protection des yeux.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Use # 2.1 – Trempage, mousse ou pulvérisation manuel(le) ou automatisé(e) avant la traite

Type de produit

TP03 - Hygiène vétérinaire

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Bacteria
Nom commun: bactéries
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: levures
Nom commun: levures
Stade de développement: Pas de donnée

Domaine d'utilisation

Intérieur

Désinfection des trayons des animaux de production laitière par trempage, mousse ou pulvérisation avant la traite

| | |
|--|---|
| Méthode(s) d'application | <p>Trempage, mousse ou pulvérisation avant la traite -</p> <p>Désinfection des trayons par trempage, mousse ou pulvérisation manuel(le) ou automatisé(e) avant la traite</p> <p>Récipient de trempage, Récipient à mousse, pulvérisateur, machine automatisée de trempage, machine automatisée pour mousse, pulvérisateur automatique</p> |
| Taux et fréquences d'application | <p>- vaches et bufflonnes : 3 à 10 ml (5 à 8 ml recommandé) - brebis : 1,5 à 5 ml (1,5 à 3 ml recommandé) - chèvres : 2,5 à 6 ml (2,5 à 4 ml recommandé) - 0 -</p> <p>Fréquence : 2 à 3 fois par jour</p> |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | <p>Professionnel</p> |
| Dimensions et matériaux d'emballage | <p>BIDON PEHD 5, 10, 22 L</p> <p>FÛT PEHD 60, 120, 220 L</p> <p>CONTENEUR PEHD 1000 L</p> |

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

| |
|---|
| <p>Éliminer toutes les saletés visibles avant d'appliquer le produit.</p> <p>Avant la traite, appliquer le produit par trempage / mousse / pulvérisation manuel(le) ou automatique sur toute la longueur des trayons de l'animal.</p> <p>Laisser agir le produit pendant au moins une minute.</p> <p>Utiliser systématiquement la méthode de nettoyage et d'essuyage des trayons avant d'attacher le faisceau trayeur.</p> <p>Voir également les instructions générales d'emploi du meta RCP 2.</p> |
|---|

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

| |
|--|
| <p>Pour les applications manuelles en trempage / mousse : Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau des gants sera précisé par le titulaire de l'autorisation mentionné dans les informations sur le produit)/des lunettes de protection.</p> <p>Pour les applications manuelles par pulvérisation, porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau des gants sera précisé par le titulaire de l'autorisation mentionné dans les informations sur le produit)/des vêtements de</p> |
|--|

protection/lunettes de protection.

S'il est nécessaire de procéder à une désinfection avant et après la traite, il convient d'utiliser un autre produit biocide ne contenant pas d'iode pour la désinfection après la traite.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'emploi du meta RCP 2.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'emploi du meta RCP 2.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'emploi du meta RCP 2.

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Use # 2.2 – Trempage, mousse ou pulvérisation manuel(le) ou automatisé(e) après la traite

| | |
|---|---|
| Type de produit | TP03 - Hygiène vétérinaire |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | - |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: Bacteria Nom commun: bactérie Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: levures Nom commun: levures Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Algae Nom commun: algue Stade de développement: Pas de donnée |
| Domaine d'utilisation | Intérieur Désinfection des trayons des animaux de production laitière par trempage, mousse, pulvérisation après la traite Trempage, mousse ou pulvérisation après la traite - |

Méthode(s) d'application

Désinfection des trayons par trempage, mousse ou pulvérisation manuel(le) ou automatisé(e) après la traite.

Récipient de trempage, Récipient à mousse, pulvérisateur, machine automatisée de trempage, machine automatisée pour mousse, pulvérisateur automatique.

Taux et fréquences d'application

- vaches et bufflonnes : 3 à 10 ml (5 à 8 ml recommandé) - brebis : 1,5 à 5 ml (1,5 à 3 ml recommandé) - chèvres : 2,5 à 6 ml (2,5 à 4 ml recommandé) - 0 -
Fréquence : 2 à 3 fois par jour

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

BIDON PEHD 5, 10, 22 L

FÛT PEHD 60, 120, 220 L

CONTENEUR PEHD 1000 L

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Après la traite, appliquer le produit par trempage / mousse / pulvérisation manuel(le) ou automatique sur toute la longueur des trayons de l'animal.

Laisser le produit jusqu'à la traite suivante. Maintenir les vaches debout jusqu'à ce que le produit soit sec (au moins 5 minutes).

Lors de la traite suivante, utiliser systématiquement la méthode de nettoyage et d'essuyage des trayons avant d'attacher le faisceau de traite.

Voir également les instructions générales d'emploi du meta RCP 2.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Pour les applications manuelles par pulvérisation, porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau des gants sera précisé par le titulaire de l'autorisation mentionné dans les informations sur le produit)/des vêtements de protection/lunettes de protection.
S'il est nécessaire de procéder à une désinfection avant et après la traite, il convient d'utiliser un autre produit biocide ne contenant pas d'iode pour la désinfection avant la traite.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'emploi du meta RCP 2.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'emploi du meta RCP 2.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'emploi du meta RCP 2.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Voir les consignes d'utilisation spécifiques pour chaque usage.
Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
Le produit doit être amené à une température supérieure à 20 °C avant utilisation.
Il est recommandé d'utiliser une pompe de dosage pour verser le produit dans l'équipement d'application.
Remplir manuellement ou automatiquement le récipient de trempage/le récipient à mousse/le pulvérisateur avec le produit prêt à l'emploi.
Répéter l'application, si nécessaire, à chaque traite.
Nettoyer régulièrement le matériel d'application à l'eau chaude.

5.2. Mesures de gestion des risques

Voir les mesures de gestion des risques spécifiques pour chaque usage.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Les laver avant de les remettre.

INSTRUCTIONS DE PREMIERS SECOURS

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air frais.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau.
- En cas de contact avec les yeux :

SI DANS LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Si la personne porte des lentilles de contact, les retirer si cela est possible. Continuer de rincer.

Si l'irritation oculaire persiste : obtenir un avis médical/consulter un médecin.

- En cas d'ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir un avis médical.

Se référer à la fiche de données de sécurité mise à la disposition des utilisateurs professionnels : elle contient un numéro de téléphone en cas d'urgence.

Déversement important : Délimiter, contenir le déversement avec un absorbant inerte et recueillir au moyen d'une pompe dans un réservoir de secours. Recueillir le déversement dans des récipients appropriés et refermés, et portant une étiquette correcte en vue de l'éliminer. Ne jamais remettre les déversements dans les récipients d'origine en vue de les réutiliser.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

A la fin du traitement, éliminez le produit inutilisé, ainsi que son emballage, conformément aux exigences locales. Le produit utilisé peut être évacué vers les égouts municipaux ou déversé avec le lisier, selon les exigences locales. Évitez de le déverser dans des installations d'épuration individuelles.

Les serviettes en papier utilisées pour éliminer le produit et sécher les trayons peuvent être éliminées dans les déchets ordinaires et domestiques.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation : 2 ans dans les emballages PEHD
Ne pas stocker à une température supérieure à 30 °C.

6. Autres informations